

Musc. — *Caract. phys. et chim.* — Sécrétion des follicules préputiaux du chevrotain porte-musc (Asie centrale), collectée dans une poche située entre l'ombilic et le fourreau de la verge. Masse de couleur roux-brunâtre, semi fluide à l'état frais, grumeleuse et onctueuse au toucher à l'état sec, d'une odeur forte bien connue. Renferme une résine amère à odeur de musc, des graisses, des éthers de la cholestérine et du phosphate de spermine qui pourrait expliquer ses propriétés. Le musc de Nankin est le plus estimé. Les muscs artificiels, reconnaissables à la perte de toute odeur par addition de sulfate de quinine, sont totalement inactifs.

Effets physiol. et tox. — Action propulsive indéniable, liée à une influence sur les extrémités nerveuses (l'extrait aqueux provoque, chez la grenouille, des convulsions évitables par ligature artérielle et non par section des nerfs moteurs). Le musc peut agir sur le système nerveux par simple impression olfactive. Chez l'homme, à faibles doses, excitation générale avec prédominance sur les sphères cérébrale et génitale; diaphorèse, diurèse, action emménagogue. A plus fortes doses, nausées, vomissements, céphalée, vertiges, dépression des centres nerveux, somnolence, hyperhémie céphalique se traduisant par des épistaxis.

Prop. therap., indicat. — Antispasmodique et stimulant diffusible opposé jadis aux accidents hystériques, au délire des pyrexies (de la pneumonie en particulier) et à la plupart des complications nerveuses graves. Tombé actuellement en désuétude.

Formes pharmac., doses. — Musc en nature 5 centigr. à 1 gr. en pilules ou potion. Musc pulvérisé en lavement. Teinture (au 1/10) X à L gouttes en potion.

Potion :

Musc 4 gr.
Alcool à 95° 4 —
Sirop de Valériane 80 —
Eau distillée de fleurs d'orange 90 —
Cuillerée à soupe toutes les heures.

Lavement :

Musc 50 centigr. à 2 gr.
Jaune d'œuf N° 1
Décoction de guimauve 250 gr.

Pilules :

a) Musc } āā 10 centigr.
Extrait de valériane. }
Extrait thébaïque Cinq centigr.
Pour une pilule; une ou deux par jour.

b) Musc } āā 1 gr.
Fleur de soufre }
Camphre 50 centigr.
Extrait mou de quinquina Q. S.

Diviser en 10 pilules, une à dix par jour.

Muscade. — *Myristica fragrans* (Myristicacées). Le fruit, dont l'arille constitue le *macis*, fournit la *noix muscade*, c'est-à-dire l'albumen avec le petit embryon qu'il renferme. Contient un beurre jaune-brun, aromatique (constitué par de la myristine, de l'oléine et un peu de butyryne), une essence formée surtout de *pinène*.

Effets physiol. et tox. — L'essence, toxique pour l'homme, exerce des effets stupéfiants sur l'intelligence et déprimeurs sur la circulation.

Prop. therap., indicat. — Excitant aromatique.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : poudre 20 centigr. à 4 gr. Teinture (1/8) 1 à 2 gr. en potion. Essence V à X gouttes. — *Usage ext.* : beurre, comme véhicule pour les pommades; fait partie du baume Nerval et du liniment de Rosen.

La noix muscade entre aussi dans les formules de l'élixir de Garus et de l'eau de mélisse des Carmes.

Mutisme. — Voir APRONIE.

Myélites aiguës. — I. *Prophylaxie.* — La plupart des myélites aiguës (*méningo-myélites*) semblent tenir à une *toxi-infection* dont, parfois, la localisation est déterminée par le *terrain nécro-pathique*, le *froid* (*myélites dites primitives*), un *traumatisme* ou une *carie* des vertèbres. Ailleurs la myélite est nette-

ment *secondaire* à une *névrite toxique*, à une infection cataloguée : *infection puerpérale* ou *urinaire*, *blennorrhagie*, *fièvre typhoïde*, *variolo*, *rougeole*, *tétanos*, *diphthérie*, *grippe*, *syphilis*. Dans toutes ces affections, on tâchera de prévenir cette grave complication par des mesures propres, soit à tarir les sources locales de toxines, si elles sont accessibles (suppurations, fausses membranes, etc.), soit à favoriser l'élimination des poisons et bactéries par les divers émonctoires (suivant les cas, *balnéation*, boissons abondantes, *purgatifs antiseptie intestinale*, etc.). En cas de traumatisme vertébral, l'immobilisation, l'enlèvement des esquilles ont une grande valeur préventive.

II. **Traitement.** — Dans toute myélite de cause douteuse, il semble indiqué d'admettre la possibilité d'une syphilis méconnue et d'instituer un *traitement spécifique d'épreuve* (injections de *sels mercuriels solubles* et 6 gr. d'*iodure de potassium* par jour) qui, s'il tombe juste, rendra au malade un signalé service.

En dehors de la syphilis, la thérapeutique des myélites aiguës est malheureusement à peine palliative. Maintenu au *repos absolu*, le malade sera étendu sur un *matelas d'eau* (pour prévenir les eschares); sa peau sera l'objet de soins de propreté scrupuleux (lotions tièdes suivies d'assèchement soigneux), spécialement dans les régions exposées au contact des urines et des fèces qu'il faut surtout éviter (urinal à demeure pour recueillir l'urine perdue par regorgement). Au niveau de l'étage médullaire atteint, on appliquera, soit des *ventouses scarifiées*, soit, mieux, des sacs de caoutchouc allongés pleins d'*eau froide* souvent renouvelée, ou de *fragments de glace* (gros comme une noisette). On opposera, d'autre part, à l'infection générale : les purgatifs (*calomel* de préférence), l'*antiseptie intestinale* et la *quinine*, le *collargol*. Les *phénomènes douloureux* seront combattus par tous les agents analgésiques : badigeonnages de *salicylate de méthyle*, pulvérisations de *chlorure de méthyle*, piqûres de *morphine* (contre les crises aiguës), *antipyrine*,

pyramidon, *aspirine*, *salophène*, *phénacétine*, *acétanilide* ou *bromures*. La *réten-tion d'urine* sera prévenue par des sondages réguliers et rigoureusement aseptiques (pour éviter la cystite, toujours imminente); au moindre trouble des urines, il sera prudent de pratiquer des *lavages vésicaux* à l'*eau boriquée* ou au *nitrate d'argent* (solution à 50 p. 1000) en même temps que l'*antiseptie interne des voies urinaires* (par le *benzoate de soude*, l'*urotropine* ou le *salol*).

Si, malgré toutes les précautions, apparaissent des *eschares*, la région et la plaie ayant été bien lavées et désinfectées, on les pansera avec des poudres antiseptiques et astringentes (*dermatol*, *bismuth*, *talc*, *iodoforme*, *oxyde de zinc*, *mélange de Lucas Championnière*) (v. c. m.).

Lorsque la phase aiguë est passée, on peut faire de la révulsion par des pointes de feu le long du rachis. On imprimera, plusieurs fois par jour, aux membres non douloureux, des *mouvements passifs*. A l'intérieur, on prescrit : l'*iodure de potassium* (2 gr. par jour), dans l'espoir de prévenir l'organisation scléreuse des lésions; la *noix vomique* dans celui de hâter le retour du mouvement (contre-indiquée, en cas de spasmes marqués): des toniques (*fer*, *quinquina*, *huile de foie de morue*, *glycéro-phosphates*, *formiate de soude*) toujours utiles et, au moins, inoffensifs. Une alimentation substantielle est encore plus formellement indiquée. On a également conseillé la *galvanisation de la moelle* (courants de 10 à 20 milli-ampères) et des *régions paralysées* (un pôle fixé à hauteur du renflement spinal atteint, l'autre promené sur les membres paralysés).

Myélites chroniques diffuses. — La myélite tantôt est chronique d'emblée, tantôt le devient, à la suite d'une phase aiguë. Elle n'est curable que si elle est *syphilitique* et d'autant plus qu'elle est traitée plus tôt; aussi doit-on, chez tout syphilitique avéré, *interroger souvent les réflexes* pour pouvoir instituer la médication spécifique dès que leur altération dénonce un trouble spinal (P. Sinton). Le *traitement iodo-mercurique* est

encore utile même à une phase avancée des lésions et n'est contre-indiqué que par la cachexie excessive.

Quand les lésions sont réalisées, on ne peut prétendre qu'à en ralentir ou à en suspendre l'évolution par des mesures hygiéniques rationnelles, variables suivant que le malade se lève ou est confiné au lit. Dans le premier cas, la marche, l'exercice, la voiture, le chemin de fer ne seront autorisés qu'à condition qu'il n'en résulte aucune action douloureuse. Dans le second, qu'il existe ou non une poussée aiguë, les soins sont les mêmes que dans la myélite aiguë (v. c. m.).

Quoique une médication interne, soit, dans ces cas, souvent illusoire, on peut essayer de ralentir la sclérose par l'usage prolongé de petites doses d'iodure de sodium et d'arsenic; d'atténuer la paralysie par le nitrate d'argent (pilules de 2 centigr. par jour. Charcot), l'ergot de seigle (40 centigr. en 2 fois), le sulfate de strychnine (1 à 2 milligr.) à condition que les phénomènes spasmodiques soient presque nuls. Les toniques de tous genres, les laxatifs trouvent également leur emploi.

Le traitement externe semble bien moins décevant. Les bains tièdes prolongés, les douches tièdes (en l'absence de contractures) sont à conseiller. Des pointes de feu le long du rachis pourront être répétées chaque semaine. Quand le malade peut les supporter, les cures à Balaruc ou à Lamalou sont fort utiles. Le massage discret (effleurage) modère l'amyotrophie, tandis que la mobilisation passive des jointures et la gymnastique méthodique préviennent les raideurs articulaires. Le massage concourt encore à la régression des œdèmes. L'incoordination motrice est justiciable de la rééducation des muscles suivant la méthode de Fränkel. Les attitudes vicieuses liées à des rétractions tendineuses peuvent être corrigées par la ténotonie suivie d'immobilisation plâtrée en bonne posture. Ces malades peuvent encore bénéficier de la galvanisation avec des courants de 5 à 10 milli-ampères (un pôle à hauteur de la lésion spinale, l'autre sur les membres atteints; séances de

20 minutes). Par contre, la faradisation est, en général, plutôt nuisible. Babinski a vu deux cas de paraplégie spasmodique très améliorés par la radiothérapie appliquée sur la région spinale malade (séances de 5 à 10 minutes tous les jours ou tous les deux jours).

La rétention d'urine, les eschares, les douleurs réclament les mêmes soins que dans les myélites aiguës (v. c. m.).

Myélites syphilitiques. — Le traitement spécifique est d'autant plus efficace qu'il est plus précoce. La guérison, presque certaine à la phase prodromique, est encore fréquente à celle de paraplégie flasque; mais la contracture une fois installée, il ne peut être question que de soulagement ou d'amélioration relative. Le traitement mixte et intensif, consistera d'abord soit en frictions mercurielles, soit, mieux, en injections intramusculaires de calomel ou de sels solubles (benzoate, biiodure, etc.). En suspension dans de l'huile de vaseline, d'olive ou du sirop de sucre (Danlos), le calomel n'est injecté que tous les 8 jours, à des doses variant, suivant les cas, de 5, 8 à 10 centigr. Le benzoate (1 centigr. par jour), le biiodure de mercure (2 centigr. par jour) en solutions isotoniques, sont injectés tous les jours ou tous les 2 jours. Abadie a préconisé les injections intra-veineuses de cyanure de mercure (solution à 1 p. 100 additionnée de 50 centigr. p. 100 de chlorhydrate de cocaïne; 1 c. c. tous les 2 jours) très actives et très bien tolérées. Dans trois cas de myélite rebelle, Schachmann (de Bucarest) a pratiqué avec succès des injections intra-rachidiennes de benzoate de mercure (solution à 1 p. 100; 1 c. c. tous les jours; 23 injections dans 1 cas). On administre, en outre, par jour, 4, 6 et 8 gr. d'iodure de potassium, soit par voie buccale, soit, en cas d'intolérance, par voie rectale, ou même, comme l'a prouvé Gilles de la Tourette, par voie hypodermique (1 c. c. de solution à 50 p. 100).

Le traitement doit être très prolongé. Il se composera de cures de 40 à 50 frictions ou injections suspendues, en leur milieu, par un repos de 8 à 10 jours, et associées à une médication iodurée inin-

terrompue. La première année, 4 ou 5 cures semblables sont nécessaires, séparées par des pauses de 1 mois ou 15 jours; la seconde, 3 ou 4 suffisent, et, il y aura avantage à les répéter encore la troisième année. Cependant, si la paraplégie flasque est justiciable du traitement intensif, il n'en est pas de même de la paraplégie spasmodique dont il pourrait aggraver les accidents et qui commande une mercurialisation très prudente.

Le traitement spécifique sera aidé par les moyens mis en usage dans les autres myélites (Voir MYÉLITES AIGÜES ET CHRONIQUES): révulsion rachidienne par les pointes de feu, faradisation des membres frappés de paralysie flasque, galvanisation de la moelle et des membres, en cas de paraplégie spasmodique. A une période plus avancée, les douches froides courtes à jet brisé, les bains de mer chauds, les cures hydro-minérales à Uriage, Cauterets, Luchon, Aix-les-Bains trouveront leur indication.

Myocardites. — I. *Myocardite aiguë.* — Les divers procédés thérapeutiques destinés à lutter contre les toxi-infections causales (fièvre typhoïde, diphtérie, pneumonie, grippe, etc.) et à favoriser l'élimination des toxines ont peut-être à l'égard de la myocardite une valeur préventive; il est possible notamment, que la balnéation froide joue ce rôle chez les typhiques (Barié) sans que la preuve en soit faite. Quoi qu'il en soit, la myocardite déclarée ne contre-indique pas le bain froid qui sera seulement donné plus prudemment, commençant par le bain tiède avec affusions froides pour arriver peu à peu à l'eau froide, selon la technique de Brand. Dès que la petitesse et l'arythmie du pouls laissent pressentir l'atteinte du myocarde, il faut, sans tarder, instituer la médication stimulante par l'alcool, l'éther, l'acétate d'ammoniaque (en potions), les injections hypodermiques répétées de caféine (60 centigr. à 1 gr.), de sulfate de strychnine (2 à 3 milligr.), d'éther ou d'huile camphrée, d'ergotine d'Yvon (2 à 4 gr.) ou de sérum artificiel (200 à 300 gr.). Aux menaces de collapsus on opposera les

frictions sèches au gant de laine, sur les membres, le réchauffement par l'enveloppement ouaté et les boules d'eau chaude. Il est souvent utile d'appliquer sur la région précordiale, soit des pointes de feu, soit des compresses imbibées d'eau froide alcoolisée, ou même un sac de glace (avec flanelle interposée). Comme cardiotoniques vrais, la digitale et la digitaline sont moins indiquées que le sulfate de spartéine (5 à 10 centigr. par jour en piqûres), ou l'extrait titré de strophanthus (1 à 2 milligr.) dont l'usage peut être longtemps continué pendant la convalescence. Pour certains auteurs l'hypotension artérielle et la tachycardie seraient, dans ces cas, imputables à l'insuffisance de l'hypophyse (Louis Rénon et Arthur Delille) et céderaient à l'opothérapie hypophysaire (v. c. m.). Le régime lacté ou lacto-végétarien, pauvre en ptomaines, est le plus convenable. Pendant la période d'état, le repos absolu dans la position horizontale s'impose; il durera tant que persisteront la tachycardie, l'arythmie et l'assourdissement des bruits du cœur. La station verticale prolongée, les efforts et plus tard les longues marches seront interdits pendant la convalescence, pour éviter la syncope, qui si elle survient sera combattue par les moyens habituels (tête en position déclive, piqûres d'éther, tractions rythmées de la langue).

II. *Myocardite chronique.* — Sa prophylaxie consiste à combattre la goutte, l'arthritisme, le saturnisme, le diabète, l'artériosclérose, habituellement en cause, par une hygiène appropriée: changement de profession pour les saturnins; abstention d'alcool, de tabac, de viandes riches en toxines (charcuterie, gibier noir ou faisandé, crustacés), régime lacto-végétarien pur ou mitigé; antiseptie intestinale, usage régulier des laxatifs, pour les neuro-arthritiques, les goutteux, les artérioscléreux; en outre vie paisible exempte de soucis; suppression des repas copieux, des boissons abondantes, des efforts exagérés (pas de cure d'Értel); massage abdominal, gymnastique suédoise (à la phase initiale); précautions contre toutes les causes de refroidissement. Les

cures d'altitude, les eaux chlorurées ou sulfureuses sont à interdire.

Tant que subsiste l'hypertension artérielle, la médication iodurée (50 centigr. à 1 gr. d'iode de sodium par jour, 20 jours par mois), poursuivie des années avec repos d'un mois tous les 6 mois, est la plus recommandable, à moins d'intolérance manifeste (user alors du peptoniote, du sérum de Trunczek, de la trinitrine ou de l'arsenic). Si la diurèse est insuffisante, il est bon de la réveiller par l'administration temporaire de caféine, de théobromine, d'iode de caféine, associés ou non à l'eau de Vittel ou d'Évian. Les phases de palpitations, d'érythème cardiaque réclament l'emploi des bromures (1 gr. 50 à 2 gr.), de la valériane, et des valérianes ou de la teinture de *Veratrum viride* (II à IV gouttes. Lemoine).

Les cardiotoniques ne sont indiqués qu'au moment où le cœur commence à se laisser dilater; dans ces cas, la digitale étant généralement inactive, mieux vaut recourir soit au sulfate de sparteïne, ou mieux à l'extrait titré de *Strophantus* (1 à 2 milligr.) fort bien supporté et ne s'accumulant pas; soit à la caféine (25 à 50 centigr. par jour en piqûres) dont l'effet est très rapide (ne jamais l'associer à la digitale, Potain) ou à la théobromine. Ces divers agents exigent, pour donner tout leur effet, le repos au lit et le régime lacté ou déchloruré (Voir ASYSTOLIE). Aux crises d'asthme cardiaque on opposera : la révulsion (couvrir le thorax de sinapismes, de ventouses sèches et scarifiées) ou, au besoin, la saignée; les petites doses de morphine (piqûres de 1/4 à 1/2 centigr., Merklen) associées aux cardiotoniques : éther, huile camphrée, caféine (en piqûres), aux inhalations d'éther, d'oxygène, de nitrite d'amyle, à la trinitrine (I à III gouttes de la solut. alcool. à 1 p. 100). C'est encore à l'alcool, à l'éther, aux opiacés et à l'oxygène qu'il faudra recourir à la période agonique (Vaquez).

Myopathies. — On ne connaît pas encore, actuellement, de traitement curatif des diverses formes de myopathies

Leur caractère familial commande d'interdire à ceux qui en sont atteints le mariage et spécialement les unions consanguines (Marinesco). L'électrothérapie est encore le traitement le plus rationnel. On utilise la *faradisation des muscles* avec la bobine à gros fil et des intermittences rares, en excitant chaque muscle pendant 3 minutes. On peut aussi employer la *galvanisation faible* (4 à 8 milli-ampères) avec quelques interruptions, plaçant l'électrode positive, très large, sur le sternum ou les lombes et en frictionnant, avec l'électrode négative, la région du muscle ou du nerf à exciter. On doit surtout se garder de fatiguer les muscles. Le traitement électrique doit être poursuivi des mois et des années (avec interruptions de plusieurs semaines ou mois). Marinesco propose d'essayer l'effet de la *mécanothérapie* de Zander (Voir GYMNASTIQUE), avec des résistances modérées, fournies par des appareils adaptés à la fonction de chaque groupe musculaire affaibli. Le massage peut également rendre des services.

Certaines attitudes vicieuses résultant des amyotrophies peuvent être corrigées soit par la *suturionie*, ou par d'autres opérations (*suture des omoplates par leurs bords internes*, contre les *scapula alata*, Laehr), soit par le port de *corsets spéciaux* (fixant les omoplates).

Diverses tentatives opothérapiques : ingestion de *corps thyroïde* (Lépine), de *thymus* (Marinesco); injections de *suc musculaire* (Allard, Tordeus) fondées sur des hypothèses pathogéniques n'ont donné jusqu'ici aucun résultat positif.

Myrrhe. — Gomme résine du *Balsamodendrum Opobalsamum* (Térébinthacées).

Prop. et empl. thérap. — Tonique-stimulant, prescrit soit à l'intérieur, en poudre (50 centigr. à 4 gr.) ou en teinture (2 à 8 gr.), soit comme topique, en collutoire (la teinture). Entre dans les formules de l'élixir de Garus, des baumes du Commandeur et de Fioravanti.

Myrtille. — Voir AIRELLE.

Myrtol. — **Caract. phys. et chim.** — Huile essentielle analogue à l'eucalyptol, extraite, par distillation, des feuilles du

Myrtus communis (Myrtacées). Liquide jaunâtre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool.

Prop. thérap., indicat. — Balsamique; antiseptique des bronches et des voies urinaires. Préconisé contre la bronchite fétide, la gangrène pulmonaire, la cystite.

Formes pharmac., doses. — 30 centigr. à 1 gr. en capsules.

Myxœdème. — Le myxœdème est une cachexie spéciale déterminée par l'absence de *corps thyroïde*, que celle-ci soit congénitale (*myxœdème congénital*, *idiotie myxœdémateuse*) ou acquise (*myxœdème spontané des adultes* ou *myxœdème opératoire* succédant à la *thyroïdectomie*). Le myxœdème est une des rares maladies justiciables d'une médication strictement pathogénique, puisqu'elle trouve son remède spécifique dans la *glande thyroïde de mouton* (dite *glande du cornet*); c'est là le vrai triomphe de l'opothérapie (Arnozan). On prescrit le plus souvent la *glande fraîche* (hachée, dans du bouillon ou étalée sur du pain, en sandwich), après s'être assuré que le boucher livre bien la vraie glande du cornet. P. Marie donnait un lobe tous les jours ou tous les 2 jours. Le poids du lobe variant de 1 gr. 50 à 1 gr. 80, il est préférable de prescrire, en poids, 20, 50, 75 centigr. (au début) à 1 gr. ou 1 gr. 50 (maximum) de glande fraîche dont le pharmacien fait des cachets qu'il additionne d'un peu de *salol* (pour en éviter la fermentation). Faute de glande fraîche, ou, en cas d'intolérance, on peut recourir soit à la *glande desséchée et pulvérisée* (en capsules, dragées, tablettes) d'une posologie moins précise, soit à la *thyroïdine* ou à l'*iodothyline* de Baumann, moins active, mais parfois mieux tolérée et d'un effet plus constant (en comprimés; 25 centigr. à 5 gr. chez l'adulte; 10 centigr. à 1 gr. chez l'enfant). Régis emploie les *pastilles de thyroïdine Flourens* dosées à 20 centigr. dont il donne 1/4 à 1 pastille 1/2, au plus, chez l'enfant. Le *suc thyroïdien en injections hypodermiques* est maintenant délaissé. Il n'en est pas de même de la *greffe thyroïdienne* (avec des parcelles thyroï-

diennes fournies par des sujets atteints d'hypertrophie de la glande) qui a fourni de beaux succès à Cristiani (de Genève). Une faible quantité de parenchyme suffit; la greffe prend en 6 semaines, environ, et amènerait la guérison définitive du myxœdème.

L'extrême activité de la médication thyroïdienne exige une grande prudence dans le dosage, à établir sur l'âge du sujet et sa tolérance individuelle. En général, il est sage de débiter par 10 centigr. de glande fraîche, pour arriver graduellement à 1 gr., 1 gr. 50. Les effets du traitement se montrent dès le lendemain, ou seulement après 3 ou 4 jours (élévation de la température, accélération du pouls, diurèse, polyurie, retour du sommeil, réveil de l'intelligence, animation du regard); il faut surveiller de très près le malade, pour pouvoir suspendre ou réduire la médication aux premiers signes de saturation : pouls très rapide (130-160) et instable, anorexie, dyspepsie, *albuminurie*, *azoturie*, lumbago, courbature, érythèmes, vertiges, insomnie, agitation, irritabilité, *céphalée* ou même *crises épileptiformes* et *pertes de connaissance* (cas mortels). Le traitement n'est inoffensif qu'à la condition d'en suivre attentivement les effets et de ne pas forcer les doses. Habituellement, au bout de 3 semaines, un mois, on peut l'interrompre, pour le reprendre après un temps de repos. Quand le résultat maximum est acquis, il n'en faut pas moins poursuivre, la vie durant, l'ingestion de corps thyroïdes, mais à des intervalles (5 jours) et à des doses (ration d'entretien) qui ne peuvent être précisées que par tâtonnement. La tolérance et l'efficacité de la médication thyroïdienne sont assurées par un petit nombre de conditions adjuvantes : abstinence de boissons alcooliques, régime plutôt lacto-végétarien, réduction de la ration de viande; au début, repos au lit, ou au moins, à la chambre, suppression de tout effort (Béclère). L'huile de foie de morue, les arsenicaux (Bedart et Mabile), le sirop iodo-tannique ou d'iode de fer (Springer) seront d'utiles compléments à l'opothérapie. Quoique

l'idiotie myxœdémateuse tire de cette méthode de grands bénéfices, ils semblent consister plutôt en une amélioration relative qu'en une guérison absolue.

N

Naphtalan. — *Caract. phys. et chim.* — Corps gras tiré des naphtes du Caucase. Masse huileuse noire, très épaisse, fondant à 65°-70°, insoluble dans l'eau et l'alcool ordinaire, soluble dans les huiles, l'éther, l'alcool amylique et le chloroforme.

Prop. therap., indicat. — Usité en dermothérapie contre le psoriasis, l'eczéma chronique, etc.

Formes pharmac., doses. — *Usage ext.* : Pommade (comme excipient). Solution huileuse à 2 p. 100.

Naphtaline. — *Caract. phys. et chim.* — Lamelles incolores, brillantes, d'odeur pénétrante désagréable, de saveur âcre et brûlante, tirées du goudron de houille. Insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, le chloroforme, l'éther, les huiles grasses, légèrement soluble dans la glycérine et la vaseline liquide.

Effets physiol. et tox. — Absorption minime, après ingestion; s'élimine en grande partie par les fèces qu'elle désinfecte et beaucoup moins par l'urine qu'elle colore en brun. A hautes doses, provoque des nausées, des douleurs abdominales, du mal de tête, du délire, des érythèmes prurigineux, du ténisme vésical.

Prop. therap., indicat. — Préconisée jadis, comme antiseptique de l'intestin, contre la diarrhée, dans la fièvre typhoïde, et comme antiseptique des voies urinaires, contre le catarrhe vésical léger (contre-indiqué en cas de néphrite ou de pyélite). Opposée aussi localement au psoriasis. Son emploi tend actuellement à être délaissé.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : 50 centigr. à 5 gr. en cachets. — *Usage ext.* : Pommade à 10 p. 100.

L'amélioration paraît plus assimilable à la guérison dans le *myxœdème de l'adulte* et dans le *myxœdème opératoire* traités de bonne heure.

Naphtols. — *Caract. phys. et chim.* — Deux isomères, distingués par les lettres α et β : le *naphtol* α constitué par des aiguilles fusibles à 94°, le *naphtol* β par des lamelles nacrées fusibles à 123°. La variété α est moins toxique et d'une valeur antiseptique supérieure, elle est aussi moins aisément transformée dans l'organisme en dérivé sulfo-conjugué. Toutes deux sont très peu solubles dans l'eau (20 centigr. p. 1000), davantage dans l'eau saturée d'acide borique (80 centigr. p. 1000), encore plus dans l'alcool, l'éther et le chloroforme (1 p. 2), un peu dans la vaseline et la glycérine. Forment, avec le camphre, un mélange liquide (Voir NAPHTOL CAMPHRÉ).

Effets physiol. et tox. — Introduit, en dissolution, dans le sang des animaux, le *naphtol* β provoque de l'albuminurie, des convulsions, puis le coma et l'arrêt de la respiration. Chez l'homme, bien qu'insoluble, il peut déterminer des accidents : vomissements, ischurie, hématurie, crises éclamptiques, perte de connaissance; arrivé dans l'estomac, il tendrait à accroître la sécrétion chlorhydrique (Hayem) tout en réduisant les fermentations; sa diffusion dans l'intestin désodorise les fèces.

Prop. therap., indicat. — Le *naphtol* β fut préconisé par Bouchard, comme antiseptique intestinal dans la fièvre typhoïde (agirait, en outre, sur le terrain, le bacille d'Eberth et ses toxines), par Laveran, dans la dysentérie chronique. J. Teissier lui préfère le *naphtol* α . Comme topique, l'eau *naphtolée* a été utilisée en chirurgie et en obstétrique (irritante pour les plaies), injectée dans les kystes hydatiques (pour tuer l'hydatide). Le *naphtol* β a été opposé : en

solution alcoolique (1 p. 200) au prurit et à la séborrhée du cuir chevelu; en pommade, à la phthiriose du cuir chevelu (10 p. 100), à la gale, à l'eczéma, au psoriasis, à l'acné, etc.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : 1 gr. 50 à 3 gr. par jour, par prises de 25 à 50 centigr. (Associations recommandables avec : le salicylate de bismuth, la magnésie, le bromhydrate de quinine, la rhubarbe, la cannelle). *Enfants* : 10 à 20 centigr. par année. — *Usage ext.* : Eau *naphtolée* à 20 centigr. p. 1000, ou solutions plus fortes par addition d'alcool, de glycérine ou d'acide borique. Pommades 5 à 10 p. 100. *Naphtol camphré* (v. c. m.).

Cachets :

a) *Naphtol* β }
Salicylate de bismuth. . . } $\bar{a}\bar{a}$ 4 gr.
Magnésie anglaise . . . }
Diviser en 12 cachets; 3 à 6 par jour (diarrhées).

b) *Naphtol* β }
Salicylate de bis- } $\bar{a}\bar{a}$ 50 centigr.
muth. }
Pour un cachet; 4 à 6 par jour (fièvre typhoïde).

Solution antiseptique :

Naphtol β 80 centigr.
Acide borique. 40 gr.
Eau bouillie. 1000 —
Pour injections vaginales à employer à la température de 40°.

Pommade :

Naphtol β 6 gr.
Vaseline. 60 —
Dissoudre le *naphtol* dans l'éther, mêler à la vaseline, puis chasser l'éther en chauffant au bain-marie.

Lotion :

Naphtol β 1 gr.
Alcool à 80° 150 —
Alcoolat de mélisse. . . }
Teinture de romarin. . } $\bar{a}\bar{a}$ 20 gr.
— de jaborandi. . . }
Séborrhée du cuir chevelu (Manquat).

Naphtol camphré. — Voir CAMPHRÉ (NAPHTOL).

Naphtol (Benzoate de). — Voir BENZO-NAPHTOL.

Naphtol (Salicylate de). — Voir BÉTOL.

Naphtolate de bismuth (Orphol). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre gris-brun, insoluble, renfermant 25 p. 100 de *naphtol*, 70 p. 100 de bismuth et 5 p. 100 d'eau. Ne doit présenter ni saveur brûlante, ni odeur piquante qui seraient l'indice de *naphtol* libre.

Prop. et empl. therap. — Antidiarrhéique, 50 centigr. à 10 gr. en cachet ou en suspension dans une potion gommeuse.

Naphtol-sulfonate d'aluminium. — Voir ALUMNOL.

Narcéine. — *Caract. phys. et chim.* — Alcaloïde extrait de l'opium; petits prismes allongés, soyeux, de saveur amère, très peu solubles dans l'eau froide (1 p. 1150) et dans l'alcool froid (1 p. 945), plus dans l'eau bouillante et les solutions alcalines étendues, très solubles dans l'alcool amylique et le chloroforme. Colorée en bleu foncé par l'eau iodée.

Effets physiol. et tox. — Action hypnotique (à la dose de 10 à 20 centigr.) constatée par Cl. Bernard et Laborde. Diminue les sécrétions buccale et nasale; constipe et provoque de la dysurie par inertie musculaire de la vessie. Analgésique local.

Prop. et empl. therap. — Préconisée contre la toux quinteuse, la coqueluche, aux doses de 1 à 3 centigr. en pilules ou sirop.

Sirop :

Narcéine. 25 centigr.
Benzoate de soude. . . 50 —
Sirop de capillaire. . . 500 gr.
4 centigr. par cuillerée à soupe.

Injection hypodermique :

Chlorhydrate de
narcéine. 50 centigr.
Alcool à 90° 2 gr.
Eau dist. bouillie. . . }
Eau dist. de laurier- } $\bar{a}\bar{a}$ 9 —
cerise. }
2 centigr. 5 par c. c.